Mis en ligne le 16 octobre 2024,
Par Louise de MASCAREL, Assistante à la Direction Général des Services

AR-Préfecture de Grenoble
038-213805179-20241015-12-DE
Acte certifié éxécutoire
Réception par le Préfet : 15-10-2024
Publication le : 15-10-2024

COMMUNE DE TULLINS

DÉPARTEMENT DE L'ISÈRE - RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Conseil municipal – Séance du 10 octobre 2024

Nombre de membres au Conseil Municipal : 25

qui ont pris part à la délibération : 19

Date de convocation : 4 octobre 2024

L'an deux mil vingt-quatre, le dix octobre, à dix-huit heures et trente minutes, le Conseil Municipal de la commune de TULLINS, régulièrement convoqué, s'est réuni dans la salle habituelle des séances, sous la présidence de Monsieur le Maire, Gérald CANTOURNET.

Présents :

Mesdames et Messieurs : Gérald CANTOURNET, Dolores ADAMSKI, Florian GRENIER, Anne DROGO, Brahim SAADI, Alain FERNANDEZ, René MARTIN, Pascale LUBIN, Sébastien MAGNIER, Frank PRESUMEY, Stéphanie BESSET, Jean-Charles BANCHERI, Nicole CLUZEL, Robert PASERO, Yann GUELY et Orlane FANGET.

Absents :

Monsieur José CORREIA DOS SANTOS donnant pouvoir à Madame Pascale LUBIN, Monsieur Damien VINCIGUERRA donnant pouvoir à Monsieur Florian GRENIER, Madame Laëtitia SERPAGGI, Monsieur Eric GLENAT, Madame Clotilde BERTHIER, Monsieur Sébastien GINESTET, Monsieur Cédric AUGIER, Madame Julie LADRET et Monsieur Xavier HEDOU donnant pouvoir à Monsieur Frank PRESUMEY.

Monsieur Yann GUELY est désigné, **à l'unanimité**, secrétaire de séance.

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL N° 2024-9.1-153

Appel à projets (AAP) relatifs au développement de projets photovoltaïques sur le territoire communal

Monsieur le Maire expose au Conseil municipal que suite au lancement d'un appel à projets – AAP (parfois dénommé AMI - Appel à Manifestation d'Intérêt), il est possible pour une personne publique soumise aux règles de la commande publique de proposer des projets dans lesquels elle trouve un intérêt sans pour autant que le projet réponde à un besoin exprimé précisément.

Afin de susciter la plus grande appétence pour ces projets, les personnes publiques organisent ce type de démarche collaborative au travers de procédures ad hoc, usuellement appelées appel à projets (AAP) ou appel à manifestation d'intérêt (AMI).

Cette démarche vise à favoriser l'émergence de projets photovoltaïques pour :

- Faciliter le développement des projets et provoquer des effets de levier ;
- Susciter l'intérêt d'opérateurs économiques en capacité de développer les projets ;
- Mettre en lumière la volonté du territoire de s'engager dans la transition énergétique.

L'objectif recherché est de constituer un volume conséquent de projets photovoltaïques.

Aussi,

Vu le Code général des collectivités territoriales,

AR-Préfecture de Grenoble
038-213805179-20241015-12-DE
Acte certifié éxécutoire
Réception par le Préfet : 15-10-2024
Publication le : 15-10-2024

Vu la loi d'Accélération de la Production des Energies Renouvelables du 10 mars 2023, dite loi APER,

Vu les objectifs fixés d'ici 2030 par le Programme Pluriannuel de l'Energie (PPE) en matière d'énergies renouvelables,

Vu les objectifs en matière d'énergie renouvelable du Schéma Régional d'Aménagement et de Développement Durable et d'Egalité des Territoires (SRADDET),

Vu les objectifs en matière d'énergie renouvelable du Plan Climat Air Energie Territorial de la Communauté d'Agglomération du Pays Voironnais,

Vu la délibération du Conseil municipal en date du 28 mars 2024 définissant les Zones d'Accélération des Energies Renouvelables (ZAEnR) sur la Commune de Tullins,

Il est proposé au Conseil municipal de valider le lancement d'appels à projets dans le cadre de la réalisation d'installations de panneaux photovoltaïques en toiture (bâtiments communaux), en ombrières ou en couverture de zones de stationnement.

Le Conseil municipal après avoir délibéré à l'unanimité :

- **Approuve** le lancement d'appels à projets dans le cadre de la réalisation de panneaux photovoltaïques en toiture (bâtiments communaux), en ombrières ou en couverture de zones de stationnement,
- **Autorise** Monsieur le Maire à signer l'ensemble des actes à intervenir à cet effet.

Copie conforme au registre des délibérations
Tullins, 14 octobre 2024
Le Maire

